DEPLACEMENT ET INSTALLATION DES REFUGIES ANGOLAIS DANS LE SUD DU ZAIRE

Pierre DEBOUVRY

Cette communication nécessite, au préalable, la définition de la notion de « système agraire ». Lié à la diversité des problématiques d'approche de la réalité agraire, ce concept connaît des définitions sensiblement différentes et évolutives. Nous retiendrons, d'un document de synthèse repris en bibliographie, les éléments suivants : « combinaison, au sein d'exploitations agricoles familiales, entre les facteurs de production (force de travail, moyens de production, terre) se réalisant sous des formes concrètes, différenciées selon l'environnement (ressources naturelles, économiques, sociologiques) en vue d'assurer une production agricole et les conditions de sa reproduction ».

Le changement d'environnement, corollaire de toute opération de transfert – réinstallation, remet en cause le système de production de la population déplacée. Sa reconversion, en fonction du nouveau contexte d'implantation, constitue, de fait, l'enjeu fondamental de toute opération de cette nature.

Notre hypothèse initiale de travail repose sur trois points :

- La conviction que le dirigisme, caractéristique de la plupart des projets de ce type, est à l'origine des nombreux et coûteux échecs constatés tant en matière de production agricole que de fixation de population.

- La certitude que seuls les transférés peuvent élaborer les nouvelles combinaisons – dont le système agraire – adaptées tant au nouvel environnement qu'à leur propre système d'organisation.

- Corollaire des points précédents, l'assurance que l'organisme d'intervention doit limiter son rôle aux aspects logistiques (ouverture des sites, aide alimentaire, transport, fourniture de matériel végétal) à l'information au sens large (des accueillants, des accueillis, des autorités), au contrôle momentané des ressources naturelles pour en assurer l'accès équitable par chaque famille.

L'opération de référence, les réfugiés Angolais au Zaïre, représente, par analogie aux autres cas d'installation durable de réfugiés, un exemple plutôt favorable. Nous ne pouvons malheureusement étayer notre démonstration par des résultats chiffrés, l'opération de transfert étant en cours d'exécution.

LE PROBLEME POSÉ

GENESE

Après avoir mené une difficile guerre coloniale de plus de dix ans, le Portugal décidait en 1975 d'octroyer l'indépendance à l'Angola. Trois partis (MPLA, FNLA, UNITA) (1) ayant participé à cette lutte prétendaient à la direction du pays. Finalement, le seul MPLA, appuyé par une forte assistance militaire soviéto-cubaine, accéda au pouvoir. Ecarté de toute coalition gouvernementale, l'UNITA se replia dans son fief régional du Sud-Est. Après y avoir conforté son assise, il commença une politique de contrôle des zones frontalières du Sud et de l'Est, en isolant progressivement les centres urbains administrés par le MPLA. Cette tactique fondée sur l'étouffement lent des villes repose sur le contrôle des axes d'accès et des zones rurales.

Dans le cas de référence, la ville frontalière de Luao (ex Texeira de Souza) a été totalement isolée du reste du pays. L'UNITA a rendu inutilisable la voie de chemin de fer, contrôle toutes les routes, enfin, a systématiquement fait déguerpir les populations rurales vers le Zaïre. Mise en place en janvier 1984, cette tactique n'allait pas tarder à entraîner un flux exponentiel de réfugiés vers la région zaïroise voisine de Dilolo : 12 000 en mai 1984, 40 000 en décembre 1984, 65 000 en mai 1985.

Du côté de l'Etat Zaïrois, cette guerre aux frontières de la province du Shaba doit être vue au moins sous trois aspects :

- sur le plan économique, la fermeture de la voie ferrée Lubumbashi-Lobito, principale route d'évacuation des produits miniers du Shaba, a des conséquences catastrophiques tant sur le plan régional que national ;
- sur le plan stratégique, l'arrivée massive de plusieurs dizaines de milliers d'Angolais dans une zone sensible d'où sont partis les événements de Kolwezi de 1977 et 1978, engendre une inquiétude certaine des autorités ;
- enfin, sur le plan politique international, le Zaïre a toujours eu une tradition d'hospitalité et se devait d'accueillir ces réfugiés relevant des mêmes groupes ethniques que les populations de la sous-région du Lualaba.

A la demande du gouvernement Zaïrois, le Haut Commissariat au Réfugiés (H.C.R.), après avoir mis en place un premier programme d'urgence en mai 1984, a, devant la persistance du phénomène,

(1) MPLA : Mouvement Pour la Libération de l'Angola. FNLA : Front National de Libération de l'Angola. UNITA : Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola.

étudié, à partir de mars 1985, un projet d'installation durable de ces réfugiés dans des sites d'accueil localisés à plus de 50 km de la frontière. Pour ce type d'opération, le HCR fait appel à des agences opérationnelles. Toutefois, dans le cas présent, compte tenu de la nature du problème et des inévitables délais de mise en place, le HCR a décidé de faire appel à une équipe d'urgence pour affiner les études préliminaires, démarrer les premières opérations de transfert sur les sites d'accueil, définir la méthodologie d'intervention.

LA ZONE D'ACCUEIL (PLANCHES A ET B)

Dilolo, zone d'accueil des réfugiés, s'inscrit dans une problématique historique tout à fait particulière. Il nous paraît utile de décrire ce contexte spécifique, conditionnant largement les mentalités tant des accueillants que des réfugiés.

Une riche région minière séculairement convoitée

Le projet se déroule dans la région du Shaba au Zaïre, sous-région du Lualaba, zone de Dilolo. Le « scandale géologique » de cette partie du continent, tant en Zambie qu'au Shaba-Zaïre, a profondément marqué son histoire et sa vie socio-économique. Avant l'époque coloniale, son intégration dans la sphère d'influence de Zanzibar, devait entraîner de nombreuses guerres et son dépeuplement. La colonisation, quant à elle, allait favoriser une énorme concentration industrielle et urbaine d'une part, l'ouvrir au marché mondial par le rail d'autre part.

Cette richesse minière entraîna, lors des tractations de Berlin, les groupes franco-léopoldien et anglo-portugais à des découpages iniques, sans rapport avec les réalités sociologiques de la région. Aujourd'hui, les populations de Dilolo se reconnaissent des origines et/ou des parentés tant en Zambie qu'en Angola. Le chef des **Lunda, Mwaant Yaav,** résidant au Zaïre, a toujours autorité coutumière sur les populations riveraines de l'Angola et de Zambie.

Un bassin minier concentré et d'accès difficile

Au Shaba, le bassin minier correspond à un axe de 350 km allant de Musohi à Kolwezi. Totalement enclavé au coeur du continent, il a toujours posé un problème d'accessibilité. Desservi hier par cinq voies (Dar Es Salam, Afrique Australe, Lobito, voie nationale), il n'est aujourd'hui, suite aux différents événements d'Angola, Zimbabwe, Afrique du Sud et à l'engorgement du Tamzam, desservi que par la voie nationale longue et entraînant deux ruptures de charges supplémentaires.

Planche A

CARTES DE SITUATION

Le Zaïre

Les 3 pays concernés

● Zone de DILOLO

Les 3 grandes chefferies concernées

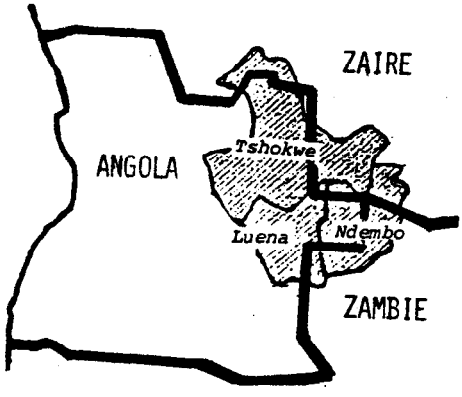

Un tracé inique des frontières

Fermeture du rail, poumon de la zone de Dilolo

L'indisponibilité du rail Dilolo – Lobito, entraînant la fermeture de la voie la plus aisée pour la desserte du bassin minier du Haut Shaba, a des conséquences catastrophiques pour toute la région en général, pour Dilolo en particulier. En effet, cette zone vivait du rail où, avant la fermeture de la partie angolaise, la fréquence des trains était journalière, voire bi-journalière, contre une fréquence aujourd'hui hebdomadaire. Cette situation a engendré l'arrêt de la production de la seule grande société de la région (la Minière de Kisenge) et un net ralentissement de la vie économique.

Une zone ruinée par les guerres

Asphyxiée sur le plan économique, la région de Dilolo subit également depuis 1960, les conséquences de sa proximité avec l'Angola qui abrita, sous l'administration portugaise, des détachements mercenaires qui intervinrent de nombreuses fois au Zaïre au cours de la première décennie de l'indépendance, puis servit de refuge aux « gendarmes Katangais » qui attaquèrent par deux fois Kolwezi dans la deuxième décennie.

Véritable « couloir des invasions », entre le refuge angolais et le bassin minier shabien, la zone de Dilolo a particulièrement souffert de cette situation. Les pillages et destructions inhérents à ces razzias se traduisent aujourd'hui, notamment, par la faiblesse du cheptel animal, la quasi disparition de certaines espèces cultivées (arachide, haricot), l'absence d'archives, de nombreux bâtiments détériorés, etc. La crainte freine la reprise des investissements et entretient un climat de fatalité. Situation peu favorable à une relance des activités économiques.

Une région d'accueil peu peuplée et écologiquement similaire

Situées aux sources du Zambèze et du Kasaï, les régions d'accueil et de départ des réfugiés ne présentent pas de grands contrastes écologiques. Jouissant d'une même climatologie, ces zones marquent une différence au niveau des sols en faveur de la région d'accueil (série sableuse du Kalahari en Angola, catégorie des sols ferralitiques à Dilolo).

Faiblement peuplée (de l'ordre de sept hab./km^2), la région de Dilolo dispose de larges espaces disponibles entre les axes routiers où sont regroupées les populations, ce qui a facilité la recherche de sites d'accueil. La similitude des écosystèmes permet de prendre pour hypothèse que le « stock technique » des réfugiés est adapté au site d'installation.

Planche B

CARTES DE SITUATION

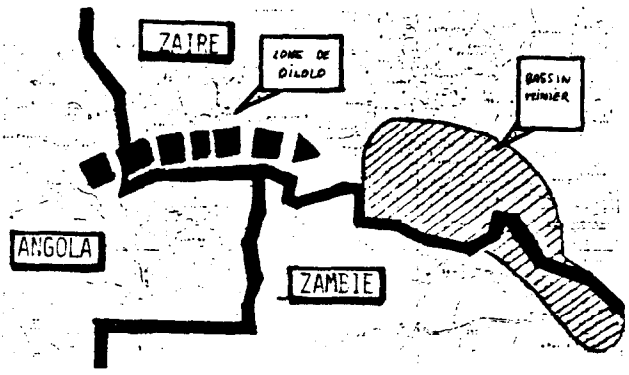

Zone de DILOLO : couloir des invasions

Fermeture du chemin de fer LUBUMBASHI - LOBITO : Asphyxie du bassin minier et de DILOLO

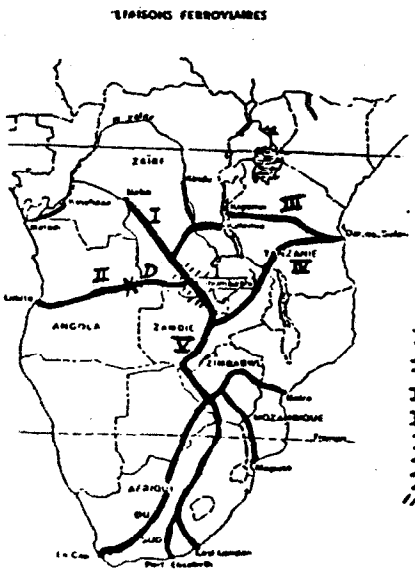

Voie ferrée

I Voie nationale, rail + fleuve

II *LOBITO-DILOLO-LUBUMBASHI = Fermée*

III, IV *Voies tanzaniennes : impraticables par engorgement du port de Dar es Salam*

V Afrique australe : impraticable: engorgement

D *DILOLO*

Bassin minier Shabien et Zambien

Des sites d'installation favorables

Favorisée par les caractéristiques de la région d'accueil (faible densité de population, sols de qualité moyenne, accessibilité de l'eau), la recherche des sites d'installation n'a pas posé des problèmes insolubles. Les liens ethniques qui lient les populations des deux côtés de la frontière ont grandement facilité les démarches. Les trois grandes chefferies (**Tshokwe, Mbundu, Luena**) ont chacune fourni un site d'installation représentant une superficie totale de 67 000 ha, auxquels pouvait s'ajouter, en cas de besoin, un quatrième de 40 000 ha. Clairement délimités par les rivières, ces sites n'étaient desservis par aucune piste et n'avaient fait l'objet d'aucune étude préalable. Face aux 65 000 réfugiés annoncés, ces superficies engendraient des densités fortes (61 hab/km^2). Toutefois, compte tenu d'un chiffre plus vraisemblable de 30 000 réfugiés, cette donnée descendait à 28 sur les quatres sites et à 45 sur les seuls trois premiers. Si ce niveau d'occupation peut apparaître supérieur à la moyenne régionale, il voisine en réalité avec celui de la densité linéaire.

LES RÉFUGIÉS

Méconnaissance initiale du public cible

Au début du projet, l'équipe d'urgence ne disposait pratiquement d'aucune donnée. Il était question de 65 000 réfugiés, mais chacun s'accordait à dire que ce chiffre intégrait bon nombre de Zaïrois qui s'étaient déclarés Angolais pour bénéficier des aides aux réfugiés. Par ailleurs, il n'existait aucune documentation sur l'Angola.

Un public averti

Une série d'entretiens a permis très rapidement d'esquisser les problèmes et les aspirations des réfugiés quant à leur installation durable. L'expérience des regroupements imposés par l'administration portugaise a permis aux réfugiés de formuler des souhaits précis :

- refus, en raison des problèmes sanitaires, d'être regroupés en bourgades de 2 500 – 3 000 personnes et souhait de voir se concrétiser des unités d'environ 500 personnes ;
- aucun problème de cohabitation ethnique : « nous sommes habitués à vivre ensemble, les Portugais nous ont regroupés sans distinction » ;
- refus de voir des camps militaires s'installer près des sites d'installations ; crainte de pillages et autres exactions :

- importance de la question sanitaire unanimement évoquée comme prioritaire (souvenir des épidémies ayant dévasté les « camps portugais »).

Si le fait d'être transféré sur les sites d'installations durables était accepté par les réfugiés, il n'en demeurait pas moins qu'ils redoutaient un transfert tardif après le retour des pluies.

En effet, tout ajournement accentuait les risques majeurs ; les populations appréhendaient, plus particulièrement, trois conséquences pouvant apparaître dans l'ordre chronologique suivant :

- La mise à feu des savanes en juillet – août pour la chasse, par les autochtones, entraînerait la disparition de la paille nécessaire à la reconstruction des habitations.

- Si le transfert se faisait en octobre, le manque de temps pour effectuer les travaux de préparation des sols freinerait la réalisation de grands champs capables de remplacer une aide alimentaire peu diversifiée et irrégulièrement distribuée.

- Un transfert au-delà d'octobre impliquerait la perte, par non utilisation, du matériel végétal durement acquis, auprès des populations zaïroises, en échange des rares biens amenés d'Angola.

Rappelons que cette mission s'effectuait de mai à août et que les pluies commencent en septembre.

Deux points menacent habituellement les opérations d'installation durable de réfugiés :

- *L'exiguïté des zones d'installation :* lié à l'absence de terre disponible et/ou à la volonté politique du pays d'accueil de ne pas favoriser une installation durable, ce facteur condamne irrémédiablement la réussite d'une opération visant à autonomiser totalement les réfugiés, notamment par un retour durable à l'autosuffisance alimentaire.

- *Le temps :* liés aux impératifs du calendrier agricole et/ou du pouvoir politique du pays accueillant, les délais de ces opérations d'urgence sont toujours très courts. Ils excluent toute possibilité d'études préalables fiables et complexifient les problèmes logistiques.

Si les sites d'installation présentaient des conditions favorables, le temps, par contre, constituait incontestablement le principal problème. *Du fait du "syndrome Katangais", les autorités zaïroises exigeaient, en effet, le transfert hebdomadaire de 1 000 réfugiés dès le mois de juin.*

LA SOLUTION DU PROBLEME POSÉ

INTRODUCTION

Théoriquement, l'approche d'un problème de cette nature nécessite au préalable une connaissance appronfondie et pluri-disciplinaire des accueillants, des accueillis, des sites d'accueil. Ces conditions sont fondamentalement inenvisageables dans la situation des réfugiés en général, et plus particulièrement dans le cas étudié.

En effet, les délais imposés par l'autorité zaïroise ont imposé le recours aux principes généraux adaptés à des hypothèses formulées après de rapides enquêtes :

« Les réfugiés devront participer au maximum aussi bien à la planification qu'à la réalisation de leurs villages. Ils devront notamment participer à la localisation et à la planification des villages, à la planification agricole, à l'organisation communautaire et aux divers travaux de construction.

Des représentants des comités de réfugiés devront être, à cet égard, rattachés dès le départ aux structures de gestion du projet. L'intervention de l'assistance extérieure (experts, agences, etc.) devra être réduite au maximum, de façon à :

- éviter une structure de gestion lourde et trop sophistiquée,
- ne créer, à terme, aucune dépendance vis-à-vis de l'extérieur ».

Toute la démarche choisie découle de ces recommandations du HCR et de l'intime conviction des intervenants quant à leur bien fondé. Les corollaires d'une telle démarche impliquent l'organisation d'un système efficace d'information des intéressés, la mise en place de structures de représentativité reconnues par les réfugiés, une organisation légère et décentralisée de l'institution d'intervention.

LES PRINCIPES D'INTERVENTION

Reconstituer des communautés villageoises homogènes (2) (Planches C, D et E)

Malgré le caractère chaotique inhérent à ce type d'exode, il demeure et se crée des réseaux d'affinités dans et entre les groupes de réfugiés. Liés à des critères ethniques, géographiques, religieux, matrimoniaux, personnels, etc., ces véritables lacis sont difficiles à identifier par une enquête classique. Ils constituent pourtant une garantie pour la renaissance d'un esprit communautaire dans les villages de réinstallation. *Seuls les réfugiés eux-mêmes peuvent rapidement identifier les regroupements à effectuer* dans les villages d'accueil. La structure d'intervention se limitera à imposer le transfert, mais laissera la plus grande liberté quant au regroupement.

La procédure choisie fut la suivante :

Le fait que les populations de part et d'autre de la frontière aient la même composition ethnique constitue un élément déterminant. En effet, les autorités zaïroises ayant demandé à chacun des trois chefs coutumiers de la région de Dilolo de dónner des terres pour l'installation des réfugiés, chaque site se retrouvait sous une juridiction correspondant aux trois principaux groupes (**Tshokwe, Luena, Lunda**), représentés dans la population réfugiée.

- Prenant pour hypothèse le fait que les réfugiés n'avaient que traversé la frontière la plus proche, la zone tampon fut découpée en trois aires de ramassage correspondant aux trois groupes ethniques, et donc aux trois sites d'installation.
- Pour assurer la reconstitution cohérente des villages, les réfugiés étaient invités, à leur arrivée au camp de transit, à se regrouper d'abord en *unité de résidence* (Quintal en Portugais) puis en *quartier* de 50-60 unités qui désignait un représentant, une représentante et un secrétaire.
- Après identification d'un terroir et détermination de sa capacité d'accueil, les élus et élues étaient consultés pour identifier les quartiers à y regrouper pour la création du nouveau village.

---

(2) Afin de clarifier les différentes phases de l'opération caractérisée par de nombreux mouvements de populations, il convient d'arrêter une terminologie précise. Les réfugiés viennent de localités de départ en Angola d'où ils ont été déguerpis par suite des événements se déroulant dans ce pays. Ils ont passé la frontière zaïro-angolaise pour s'installer dans des sites d'accueil provisoire, localisés dans la zone tampon correspondant à une bande de 50 km de profondeur le long de la frontière, côté zaïrois. Le HCR a été saisi par le gouvernement zaïrois pour organiser le transfert de ces réfugiés dans des sites d'intallation rurale, où ils sont regroupés en arrivant dans un camp de transit, afin de les préparer à la phase d'emménagement dans leur nouveau village, dénommé localité selon la terminologie officielle zaïroise.

Planche C

ORGANISATION DU TRANSFERT

SITES D'ACCUEIL PROVISOIRES ET SITES D'INSTALLATION

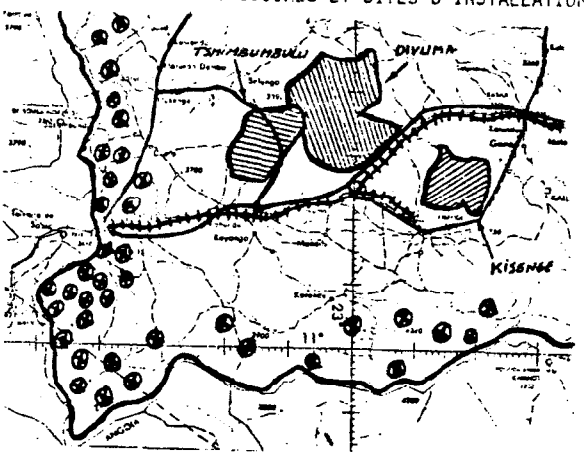

⊗ Site d'accueil provisoire dans la zone tampon

Site d'installation

Piste principale

Rail

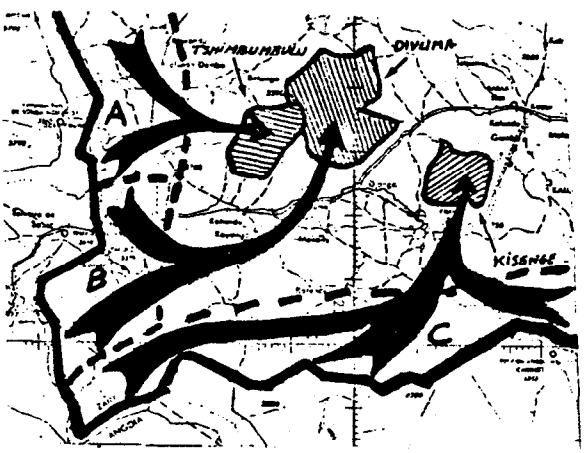

Découpage de la zone tampon
en 3 aires de ramassage
basées sur le critère ethnique
"Accueillants Accueillis"

Cette procédure en trois étapes (regroupement ethnique, constitution des quartiers, constitution des villages), a permis la mise en place de communautés villageoises cohérentes dès le début des opérations.

Une aide dégressive, limitée dans le temps dans un cadre contractuel

Le statut de réfugié ne doit pas se transformer en profession « assisté permanent ». Pour éviter cette situation, il convient que les aides soient limitées dans le temps, complètent l'effort des communautés, fassent l'objet d'un contrat entre les deux parties (réfugiés – structure d'intervention).

La démarche générale arrêtée pour ce projet comporte deux séquences : "transfert — installation" devant permettre un retour à l'autosuffisance alimentaire en deux – trois ans selon la date du transfert, "consolidation — banalisation", ayant pour but le retrait progressif en deux années du dispositif d'intervention et autogestion des sites par les réfugiés.

Quelle que soit la séquence, la structure d'intervention doit définir, avec les représentants des réfugiés, la politique des aides dans les différents programmes (alimentaire, agricole, sanitaire, hydraulique, approvisionnement, commercialisation) et en informer ensuite clairement les intéressés.

Associer les populations accueillantes au projet

Traditionnellement, les espaces ruraux sont gérés par les communautés villageoises y résidant, selon des usages précis régulant les rapports entre les membres de ces communautés d'une part, entre les communautés elles-mêmes d'autre part. L'injection massive et brutale de plusieurs milliers d'individus, protégés par leur statut de réfugié, dans un tel contexte, constitue un puissant facteur de perturbation, d'autant plus que le nombre des accueillis est supérieur à celui des accueillants.

Les risques de voir les communautés accueillantes manifester une certaine hostilité, ou les populations accueillies outrepasser leurs droits, sont très réels ; la structure d'intervention doit avoir une action médiatrice entre les deux groupes, dans le souci de favoriser la reconstitution du tissu socio-économique.

Opter pour des technologies autonomisantes et rémunératrices pour les réfugiés

L'objectif final d'autonomisation, la modicité des moyens financiers, les difficultés d'approvisionnement, impliquent le choix de

Planche D

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE DU TRANSFERT

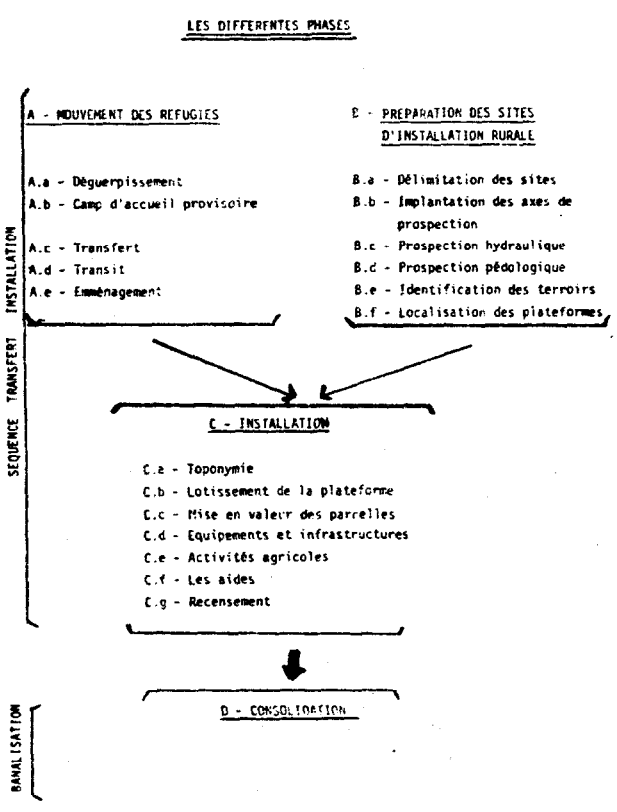

LA TERMINOLOGIE

Afin de clarifier les différentes phases de l'opération caractérisée par de nombreux mouvements de populations, il convient d'arrêter une terminologie précise.

Les réfugiés viennent de localités de départ en Angola d'où ils ont été déguerpis par suite des événements se déroulant dans ce pays. Ils ont passé la frontière zaïro-angolaise pour s'installer dans des sites d'accueil provisoire, localisés dans la zone tampon correspondant à une bande de 50 km de profondeur le long de la frontière, côté zaïrois.

Le HCR a été saisi par le gouvernement zaïrois pour organiser le transfert de ces réfugiés dans des sites d'installation rurale, où ils sont regroupés en arrivant dans un camp de transit. Afin de les préparer à la phase d'emménagement dans leur nouveau village, dénommé localité selon la terminologie officielle zaïroise.

technologies simples, peu onéreuses, fiables et suffisantes. Les expériences passées démontrent aisément le bien fondé de cette option. Le recours à du matériel sophistiqué éloigne les perspectives d'autonomisation, implique le maintien d'une structure de maintenance, finalement rend dépendantes les populations réinstallées.

Un autre aspect mérite d'être pris en compte, celui du dénuement total des réfugiés. Manquant d'argent, les réfugiés représentent une population particulièrement vulnérable au cours de leur phase d'installation. Il convient de faire des choix technologiques faisant largement appel à de la main-d'oeuvre pour assurer une redistribution de revenus dans ces populations démunies et devant reconstituer leur capital d'exploitation. Dans cette optique, toutes les routes, soit 450 km environ , ont été ouvertes manuellement par les réfugiés, contre rémunération forfaitaire.

L'adaptation du stock technique des réfugiés à l'écosystème des sites d'installation constitue un élément capital. Elle relativise l'opportunité d'un programme agricole dirigiste. La distribution de matériel végétal adapté et d'outillage (houe, machette), sous réserve du respect des impératifs du calendrier agricole, paraît suffisant pour répondre à l'objectif essentiel, à savoir « retour à l'autosuffisance alimentaire ».

Mettre à la disposition des communautés villageoises un terroir suffisant

L'objectif final d'autonomisation des réfugiés exige que les communautés villageoises puissent satisfaire durablement leurs besoins alimentaires et hydriques à partir des terroirs d'accueil.

Dans cette optique, la démarche fut la suivante :

- Arrêt avec les chefs coutumiers des périmètres des sites d'installation esquissés sur une carte par l'autorité zaïroise. Pour éviter des contestations ultérieures, les limites furent systématiquement choisies en fonction de leur matérialité : marigot, rivière, route, etc., et ont fait l'objet d'un procès-verbal légalisé.
- Ouverture des sites par des pistes en ligne de crête et délimitation des terroirs par la rivière, deux affluents, et la route de crête. Outre les garanties d'approvisionnement en eau, cette technique a permis que chaque catégorie de sol soit représentée dans chaque terroir.
- Présentation du terroir à la communauté villageoise, en lui laissant la liberté d'organiser sa mise en valeur.

Planche E

LES DIFFÉRENTES PHASES DU TRANSFERT

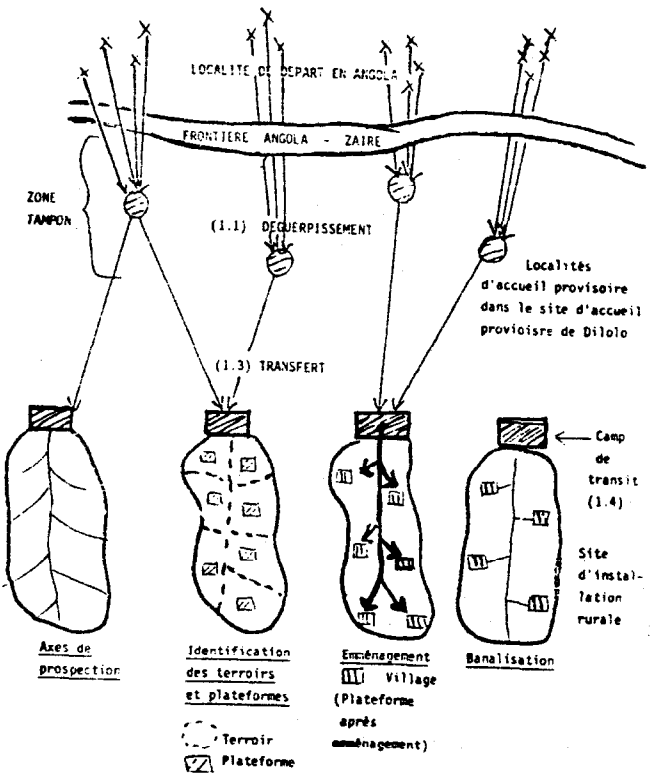

Gérer la logistique avec la plus grande rigueur

Une opération de ce type est dominée par les questions de transport. Dans le cas de l'étude, il ne faut pas oublier que, hebdomadairement, 3 000 personnes connaissaient l'un ou l'autre des mouvements et 3 000 tonnes d'aides diverses étaient à acheminer depuis Dar Es Salam ou Kinshasa jusqu'aux localités d'accueil provisoire ou les sites d'installation.

A la complexité d'un tel dispositif s'ajoutent les multiples imprévus (mauvaise route, difficulté d'approvisionnement en carburant, pièces de rechange, difficultés de communication). Etant donné la nature des opérations, tout disfonctionnement engendre des difficultés graves pour les réfugiés. La maîtrise de cette fonction constitue un impératif.

La présence du chemin de fer constitue un atout essentiel dans l'organisation d'un tel programme. En effet, en dépit de ses irrégularités de fonctionnement, il permet d'acheminer les réfugiés et les aides à moins de 50 km des sites d'installation. Il doit constituer la clé de voûte du dispositif.

LES MODES D'INTERVENTION (PLANCHES F ET G)

La structure d'intervention du projet

Le développement communautaire requiert un encadrement minimum, de grande qualité, mobile dans son aire d'intervention.

L'expérience a consacré le rôle déterminant des Chefs de Zone dans les projets de développement intégré. La même constatation a été faite au niveau des agents d'exécution. La multiplicité d'agents sectoriels dans un même groupe de villages engendre des rivalités, des incohérences peu propices à une approche intégrée et participative du développement. Ce constat aboutira à des organisations fondées sur des *agents polyvalents*, coordonnant différents programmes dans un espace donné.

La majorité des projets agricoles dispose d'un encadrement essentiellement masculin. Quand il y a intégration d'un personnel féminin, il est généralement spécialisé dans le « médico-social ». Cette spécialisation par sexe reflète très mal les réalités villageoises : plus de 50 % des travaux agricoles sont réalisés par les femmes, par ailleurs, les hommes sont autant concernés que les femmes par les problèmes médicaux.

Cette analyse a abouti à un choix en faveur d'équipes composées d'un agent polyvalent de chaque sexe travaillant sur un même secteur

Planche F

STRUCTURE D'INTERVENTION DU PROJET

SCHEMA DES PROPOSITIONS DE STRUCTURES

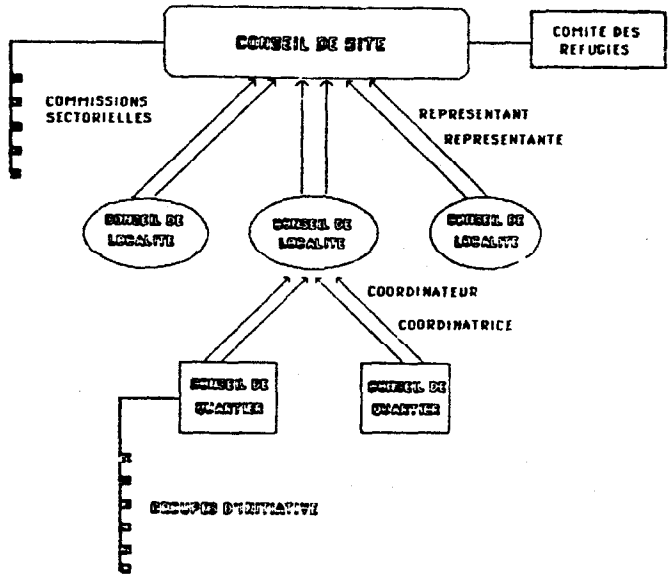

géographique et coordonnées par un chef de site, responsable de toutes les opérations se déroulant sur son aire d'intervention.

Les structures paysannes

Fondamentalement, deux types de structures paysannes sont identifiables : les structures polyvalentes et les structures sectorielles dénommées encore « groupes d'initiative ».

Traditionnellement, les structures d'origine exogène sont polyvalentes, s'agrègent entre elles dans un système pyramidal de type administratif, font souvent l'objet de textes légaux ou para-juridiques. Inversement, les groupements d'initiative sont généralement endogènes, créés autour d'un point-problème, ils sont monovalents, d'une durée limitée, régis par un règlement intérieur oral, d'une composition variable.

Le dynamisme d'une opération de structuration du milieu villageois résulte de l'instauration de rapports dialectiques entre ces deux structures ; ce projet a recommandé la mise en place de ces deux types d'organisation :

La structure de représentativité.

Chaque quartier désigne un représentant et une représentante (coordinador, coordinadora) qui constituent, au niveau du village, le conseil de localité. Ce dernier désigne à son tour un représentant et une représentante, venant chacun d'un quartier différent, au conseil de site qui sera présidé, durant les deux premières années, par le Chef de site, salarié du projet. Outre son rôle consultatif sur les différentes questions, cette structure a surtout une fonction de « programmation – planification ».

La deuxième année, au plus tard, un vice-président du conseil de site sera élu ; il travaillera en étroite collaboration avec le Chef de site, notamment pour la préparation de la séance de programmation – planification. La troisième année, la présidence sera tenue par un membre élu du comité, le Chef de site devant jouer un rôle de conseiller-formateur auprès du président, jusqu'à la fin du projet HCR.

Les structures sectorielles.

Le conseil de site peut organiser des commissions pour préparer l'étude ou le suivi de telle ou telle question spécifique, comme par exemple, les routes ou l'enseignement. En fonction des programmes arrêtés par le conseil de site, il sera mis en place, dans chaque village, une commission responsable du déroulement de chaque programme ; par exemple : commission puits, commission hygiène, commission aide alimentaire, commission agriculture, commission route, commission scolaire, commission équipement, etc.

En règle générale, les commissions s'organisent autour de la personne considérée comme la plus qualifiée dans le domaine concerné. Elle constitue par ailleurs une pépinière pour les élus de la structure de représentativité.

Mode de fonctionnement

Considérations générales

Un projet de développement communautaire doit se limiter aux programmes communs entre les deux parties (HCR – réfugiés). En d'autres termes, les programmes du HCR qui n'intéresseraient pas les réfugiés ne peuvent pas entrer dans ce cadre.

Ce constat peut être interprété de deux façons, soit le projet se résigne à attendre que les réfugiés s'expriment, ce qui risque d'entraîner des catastrophes techniquement prévisibles, soit le projet organise, dans un premier temps, la structuration, la formation – information du milieu. Cette deuxième formule fut choisie selon la procédure ci-après.

Phase 0 (mise en place)

Le projet, en concertation informelle avec les réfugiés, élabore une première esquisse des politiques sectorielles dans un cadre contractuel (apport du HCR, apport des réfugiés). Il met en place les conseils de localité et de site, puis organise des campagnes de formation – information des élus.

Phase I (programmation – planification)

Chaque site organise une séance de « programmation – planification ». Cette phase, à nos yeux, constitue le temps fort du processus. Elle permet d'adapter l'offre et la demande et de définir le programme commun minimum. A l'issue de cette séance, le projet et les réfugiés passent les contrats correspondants à la programmation arrêtée.

Phase II (exécution)

Le programme se réalise selon les termes du contrat, en fonction d'un planning élaboré par les villageois avec l'appui du projet.

Phase III (évaluation)

En fin d'année, une commission d'évaluation, composée de représentants du conseil de site et du projet, passe dans chaque localité pour apprécier l'état d'avancement des programmes, identifier les facteurs de blocage, faire des propositions d'amendement des politiques sectorielles.

Cette phase III préliminaire de la phase I, dès la deuxième année, paraît un autre temps fort capital par son caractère formateur. Elle ne remplace pas le suivi régulier des projets par les agents polyvalents de la structure d'intervention.

Planche G

PROJETS DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

FONDEMENTS DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

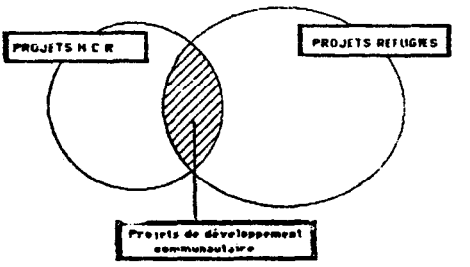

DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE: DEMARCHE PROPOSEE

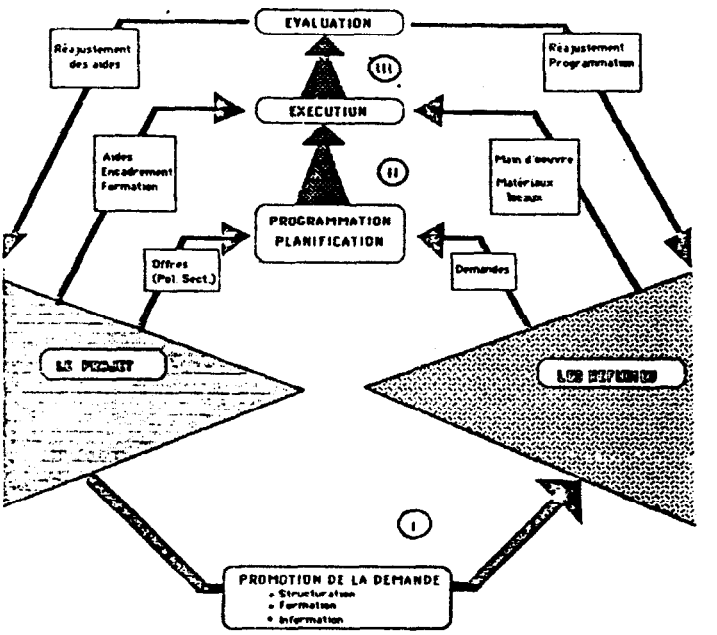

LES PREMIERS RÉSULTATS OBTENUS

Cette mission s'est achevée en août 1986, avec l'arrivée du partenaire opérationnel (Entraide Universitaire Canadienne). Au moment où nous écrivons cet article, nous ne disposons pas d'un bilan global, mais de deux catégories d'informations. Les premières proviennent du recensement fait dans les populations déjà emménagées en juillet 1985. Les secondes sont des informations fragmentaires transmises par différents observateurs six mois après le départ de l'équipe d'urgence.

Résultat des premiers recensements portant sur un effectif total de 13 055 emménagés au 5/08/85
Population réfugiée : % des familles

	Tshokwe	Mbundu	Luena	Lunda	Kaminungu	Divers
Olivuma	41,2	34,7	13,8	5,9	2,1	2,3
Kisenge	10,7	-	83,8	-	-	5,5
Tshimbumbulu	45,6	26,6	5,5	6,5	10,4	5,4
Total	37,2	25,4	23,9	5,4	4,7	3,4

	Nombre de quartiers (Q.)	Nombre moyen de familles/Q.	Nombre de personnes par Q.
Divuma	14	89,8	309,20
Kisenge	7	74,4	360,85
Tshimbumbulu	17	59,0	362,00
Total	38	73,2	342,30

Le recensement confirme le bien-fondé de nos hypothèses de départ, à savoir que les populations réfugiées sont frontalières, n'ont fait que traverser la frontière la plus proche, par communautés

entières (pyramide des âges normale, quoiqu'accusant un taux de masculinité élevé, et nette dominante d'une ethnie par site).

La démarche retenue — constitution des unités de résidence, puis des quartiers, puis des villages — a donné satisfaction. Le grand libéralisme, pratiqué tout au long de cette phase, a permis la mise en place d'unités sociologiquement viables et apparaît comme un point fondamental à retenir pour d'autres opérations similaires.

L'aspect dominant des problèmes de logistique auraient considérablement gêné la mise en place des procédures participatives. Ceci confirme un constat fait sur d'autres transferts, à savoir la nécessité d'autonomiser le plus possible l'activité d'animation. La conduite simultanée des deux opérations, logistique – animation, par une seule personne n'est guère possible, ce qui ne signifie pas qu'elles ne doivent pas être coordonnées au niveau du terrain. La prise en compte des deux aspects constitue un autre impératif.

Le stock technique des réfugiés était adapté aux conditions des sites. Malheureusement, suite aux péripéties administratives, ils n'ont pas pu disposer de dotation en matériel végétal du HCR. Ils continuent à se débrouiller par échange avec les populations locales.

Ce dernier point nous paraît révélateur d'un projet de ce type. La dispersion des centres de décision (Kisenge, Lubumbashi, Kinshasa, Genève, Ottawa) a entraîné la non livraison d'une commande estimée fondamentale par toutes les parties en présence : semences sélectionnées, identifiées et commandées six mois avant les semailles, à Harare au Zimbabwe. Le non-versement des avances sur commande à un compte bancaire londonien a bloqué l'opération.

Liées à la coordination d'une masse d'interventions disparates concentrées sur un laps de temps très court, toutes les opérations de transfert courent des risques de dysfonctionnement. Dans le cas particulier des réfugiés, la conjugaison de l'imprévisiblilité de l'événement induisant l'improvisation, et les difficultés de communication entre des centres de décision disséminés au niveau planétaire, rendent ce risque inéluctable. Cette fragilité structurelle condamne les opérations directives au profit d'une approche fondée essentiellement sur l'appui aux processus d'installation des communautés déplacées.

Outre ce constat, reposant sur l'aspect organisationnel, l'intérêt du recours à des méthodes incitatives se justifie pleinement par l'analyse systémique permettant une approche globale « sociétés paysannes – espaces opérationnels » dans une optique de stratégie de développement comme le démontre le point suivant.

LES FONDEMENTS DE LA MÉTHODOLOGIE D'INTERVENTION

PRÉLIMINAIRES

La démarche choisie représente une adaptation, au cas des réfugiés, d'une méthodologie d'intervention progressivement mise au point depuis quinze ans, par affinage successif au cours d'opérations de transferts – installation de populations, soit sinistrées par la réalisation de grands aménagements, soit de mise en valeur de zones de colonisation ou de périmètres hydro-agricoles. Toutes ces interventions, a priori différentes, avaient une caractéristique commune : la remise en cause des relations « communautés paysannes – espaces » par transformation de ce dernier paramètre. L'appréhension de l'ampleur et de la complexité des phénomènes provoqués impose une analyse de ce binôme.

COMPLEXITÉ DES CONCEPTS EN PRÉSENCE (PLANCHE H)

Avant d'étudier les relations entre l'espace et les sociétés paysannes, il convient de préciser ces notions. De fait, il existe de nombreuses catégories d'espaces. Du point de vue de cette communication, il convient d'établir un distingo fondamental en fonction de sa localisation par rapport à la société paysanne concernée. Proche, il constitue son environnement naturel et socio-culturel. Eloigné, sa perception en devient beaucoup plus abstraite bien que correspondant aux manifestations très concrètes de l'Etat dans un espace national : économie, fiscalité, justice, défense, équipement, etc.

Comme tout groupe socio-culturel, une société paysanne est le résultat d'un subtil équilibre de forces internes organisées pour assurer, d'une part, la production et la distribution des biens matériels, d'autre part sa propre reproduction. Si COLLIN identifie six niveaux internes étroitement liés entre eux (tableau suivant), en recherche constante d'équilibre, MENDRAS affirme que « l'essentiel de la dynamique d'une société paysanne est exogène... Le changement vient toujours de l'extérieur ».

Ce qui caractérise fondamentalement une société paysanne repose sur son organisation dualiste fondée à la fois sur une propension, délibérée ou non, à l'autarcie et une intégration relative, volontaire ou non, dans un système économique dominant matérialisé par la ville.

Planche H

DES APPROCHES SECTORIELLES A L'APPROCHE SYSTÉMIQUE

MISE EN INTERACTION DES
APPROCHES SECTORIELLES
(selon un schéma IRFED)

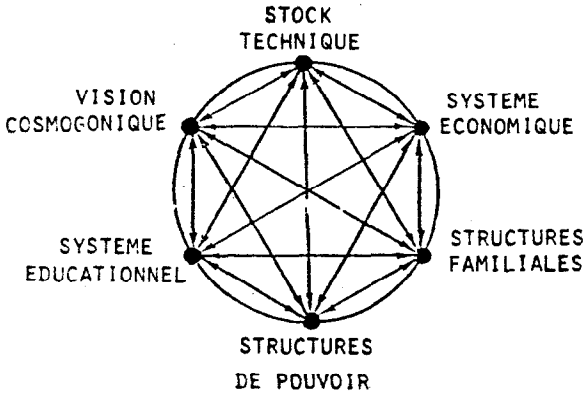

SOCIETES PAYSANNES
ET APPROCHE SYSTEMIQUE

SYSTEME : ENSEMBLE D'ELEMENTS EN INTER-REACTION ET RELATION QUI FONCTIONNE EN UN OU DES BUTS DETERMINES DANS UN ENVIRONNEMENT DONNE.

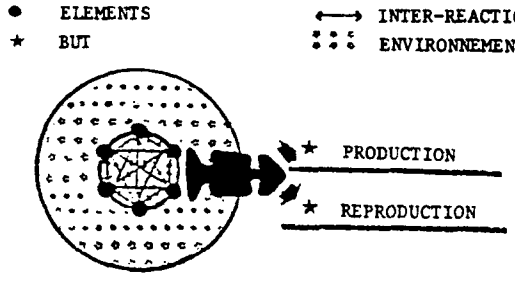

Sociétés Paysannes : les six approches de Collin

Stock technique	Ensemble des procédés ordonnés qui sont employés à l'investigation et à la transformation de la nature.
Système économique	Ensemble des faits relatifs à la production, à la distribution et à la consommation des richesses dans une collectivité humaine.
Structures familiales	Organisation des personnes liées entre elles par le mariage, la filiation ou l'adoption.
Structure de pouvoir	Organisation sociale dans laquelle chacun se trouve investi dans une série ascendante, du droit de commander et/ou d'obéir.
Système émotionnel	Ensemble de pratiques, de méthodes et d'institutions contribuant à l'éducation.
Vision cosmogonique	Théorie, scientifique ou mythique, expliquant la formation de l'univers. Elle détermine la reconnaissance d'un pouvoir ou d'un principe supérieur engendrant un ordre social.

MODELAGE RÉCIPROQUE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES SOCIETÉS PAYSANNES

Cette situation les rend très dépendants des ressources naturelles, de l'environnement et de leur rythme de reproduction. Cependant, leur intégration, plus ou moins marquée, dans le système économique monétarisé, impose le dépassement de la simple autosuffisance au

profit de la production d'un surplus commercialisable dont la nature est également liée aux potentialités du terroir. Par ailleurs, si l'environnement naturel influe directement sur la nature et les rythmes des activités paysannes, et donc sur leur organisation socio-culturelle, le contrôle croissant exercé par ces activités sur les productions spontanées et provoquées entraîne la transformation progressive de l'écosystème, phénomène engendrant la nécessité de nouveaux ajustements socio-culturels.

Les relations avec l'environnement humain sont tout aussi complexes et déterminantes que celles avec l'environnement naturel. Leur nature conditionne largement les organisations sociales et économiques en présence. Elle peuvent favoriser, soit la pérennité des phénomènes autarciques (notamment par la pratique du troc), soit au contraire accentuer l'intégration dans le système monétarisé. Des échanges de biens, voire matrimoniaux, peuvent s'établir en fonction des spécialisations relatives de chaque groupe, accentuant les interrelations.

L'organisation socio-culturelle d'une société paysanne est largement conditionnée par le faisceau d'interrelations qu'elle a tissé et tisse avec son environnement naturel et humain. En interaction permanente, ces relations engendrent un ensemble composite en équilibre précaire, constituant un complexe unique dépassant largement la perception, abusivement simplificatrice, de support de la production agricole donnée au terroir dans bon nombre de projets de transfert – installation de communautés villageoises. Il ne s'agit pas en effet de transférer une masse de main-d'oeuvre d'une aire de production à une autre, mais de transplanter une société donnée d'un contexte naturel et humain qui l'avait façonnée dans un autre environnement plus ou moins différent, mais jamais identique par définition.

Un village n'est pas seulement une unité de production, noyée dans un tissu économique monétarisé, dont la finalité serait de produire telle ou telle denrée nécessaire à la ville et/ou la nation. Son autarcie relative lui donne une autonomie certaine engendrant une problématique également complexe dans ses relations avec l'Etat.

LA NATION, ESPACE NORMATIF ET HOMOGÉNÉISATEUR (PLANCHE I)

L'intégration, par la colonisation, des sociétés rurales Africaines pré-coloniales (Etat-Tribu) dans des ensembles nationaux dominants a considérablement érodé leur autonomie. En effet, un ensemble national correspond à une série d'espaces normatifs, gérés par des structures politico-administratives exogènes à l'organisation des sociétés rurales. Ce fait leur a retiré une partie des fondements

SOCIETE PAYSANNE ET ESPACES

PLANCHE I

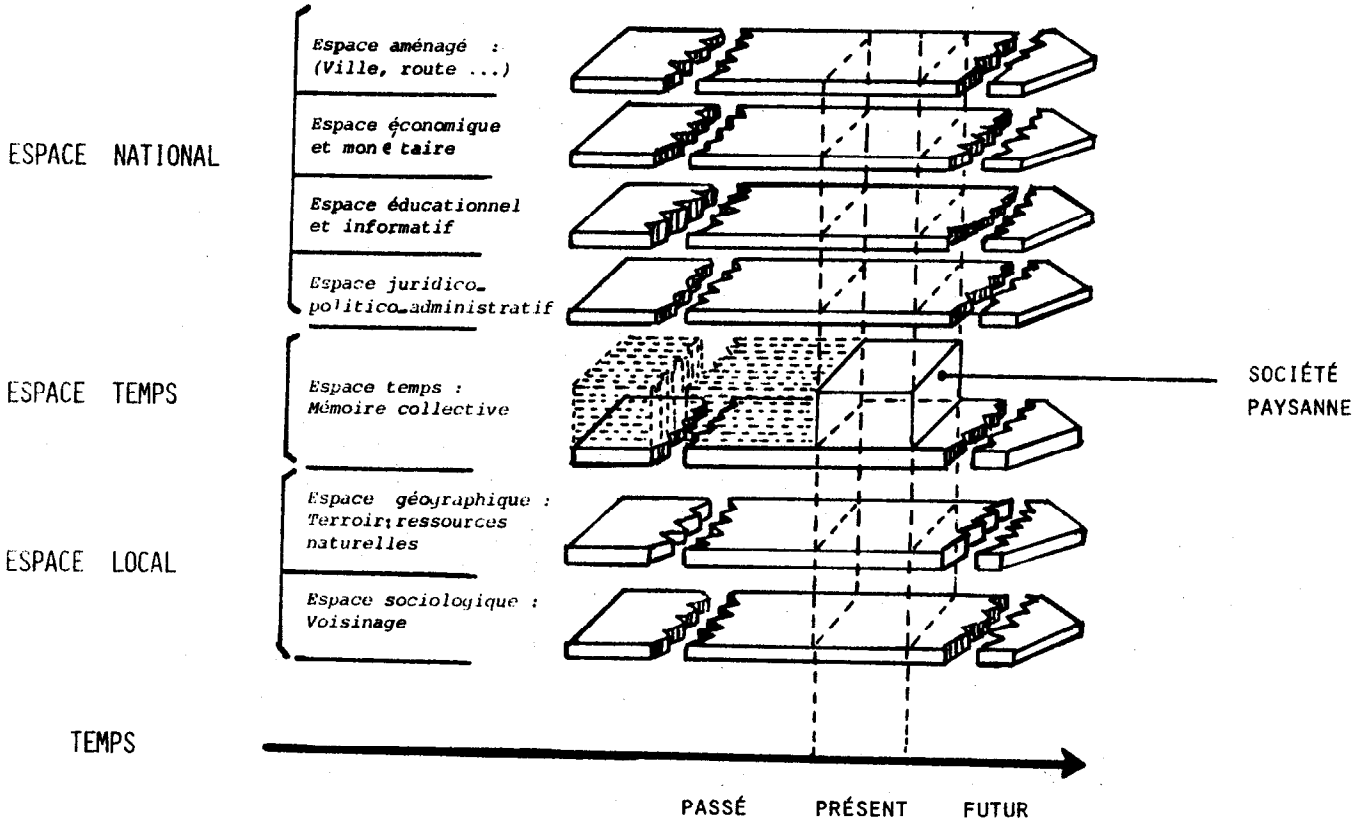

essentiels de leur propre organisation originelle (par exemple, défense, justice, fiscalité) au profit des activités de production favorables à l'Etat-Nation.

Généralement, initialement forcée par la fiscalité, l'intégration des sociétés rurales dans le système monétarisé dominant se poursuit insidieusement par leur insertion progressive dans les filières agricoles, d'abord par l'aval (commercialisation de la production), puis par l'amont (achat d'intrants). Par la suite, l'apparition de besoins nouveaux (scolarisation des enfants, frais de pharmacie, achat de radio, vélo, vêtements, etc.), ne pouvant être assouvis dans le cadre autarcique, impose l'accroissement du surplus monétarisable et donc favorise leur intégration dans l'Etat-Nation. Les faits démontrent que cette intégration ne se fait pas toujours insidieusement ; bon nombre de jeunes Etats connaissent des conflits intérieurs attestant de la vitalité des « Etats-tribus » et/ou de la faiblesse de l'Etat-Nation. Quelle que soit l'issue de ces conflits, la généralisation des phénomènes de l'Etat-Nation paraît inéluctable.

Ce phénomène d'insertion des sociétés paysannes dans l'économie nationale, au détriment de l'organisation autarcique, implique des transformations structurales profondes requérant une phase de transition. Durant cette période, l'Etat-Nation tolère, sous réserve de compatibilité avec ses propres valeurs, la survivance de certaines pratiques de l'Etat-Tribu qui a évolué, par la perte de nombre de ces prérogatives, vers le statut de société paysanne.

La nécessité d'exercer certaines fonctions indispensables à la survie des individus, mais non assumées par l'Etat-Nation – comme par exemple les gros travaux, la solidarité face aux malheurs – assure une cohérence relative de la société paysanne et donc son originalité. Toutefois, la puissance des phénomènes engendrés par les interventions de l'Etat-Nation tend, progressivement, à l'uniformisation et à la dissolution des sociétés paysannes dont les spécificités apparaissent graduellement comme des excentricités anachroniques.

Si, parmi les facteurs de cette mutation, les circuits monétarisés et l'apparition de besoins nouveaux (liés à la scolarisation et à l'information), jouent un rôle important, il n'en demeure pas moins vrai que les conséquences de la croissance démographique engendrée par les actions sanitaires de l'Etat constitue un élément fondamental de changement par les ajustements qu'il impose – par exemple, surcharge de certains espaces agricoles, amplification des phénomènes urbains, dérive des systèmes de valeur,etc.

L'Etat-Nation, quel que soit son niveau déclaré de tolérance ou de non-tolérance vis-à-vis de l'originalité des sociétés paysannes, représente un inexorable facteur de transformation profonde de ces dernières. Si leur intégration relative, insidieuse ou proclamée, dans le système économique national, apparaît aujourd'hui généralisée,

leur capacité d'adaptation se révèle très disparate : les unes se sont remarquablement accommodées aux nouvelles données, d'autres, par contre, manifestent des tendances à la dislocation, au profit d'un individualisme plus ou moins marqué de leurs membres.

L'espace national apparaît donc comme tout aussi déterminant que l'environnement naturel et humain dans le façonnage des sociétés paysannes.

TRANSFERT DE SOCIÉTÉ RURALE : CHANGEMENT DES ESPACES FAÇONNEURS

L'organisation d'une société paysanne apparaît donc comme fondamentalement conditionnée par son environnement immédiat et le contexte national dans lequel elle est intégrée. Tout changement dans ces espaces engendre des ajustements plus ou moins marqués des procès de production et de distribution de biens matériels d'une part, des rapports sociaux concommitants nécessaires à leur reproduction d'autre part.

Dans une opération de réinstallation des réfugiés, les communautés paysannes sinistrées ont vu disparaître brutalement des éléments qui les avaient façonnées. Totalement démunis la plupart du temps, les réfugiés ne disposent en fait que de leur mémoire individuelle et collective, de leurs capacités techniques, façonnées antérieurement par l'accumulation d'expériences et d'emprunts, de leur organisation sociale fragilisée par la disparition des éléments qui l'avaient façonnée. Leur installation dans un nouvel environnement, situé dans un espace national différent, pose le problème de l'adaptation de ce capital au nouveau champ de force.

ADAPTATION AUX NOUVEAUX ESPACES : DEUX APPROCHES

Deux écoles s'opposent pour résoudre le problème posé : l'agro-transfert et la démarche incitative.

L'agro-transfert, encore connu sous le nom de transfert planifié, repose sur une programmation rigoureuse et la mise en place d'exploitations type, conçues à partir de quelques paramètres technico-économiques. Fondamentalement technocratique, ignorante de la complexité des situations engendrées et du « capital réfugié », cette méthode repose sur le mythe de la grande exploitation agricole moderne, rationnelle, et productiviste. Conçue par définition dans un cadre centralisé et centralisateur, elle revêt une faible propension à l'adaptation et nécessite toujours une bureaucratie pléthorique pour « faire participer les bénéficiaires »... Elle relève de « l'agronomisme naïf », condamné par MICHAILOF. Elle ignore tout des mécanismes

complexes et fragiles en jeu et ne voit que le producteur dans le transféré.

A l'inverse, *la méthode incitative* se caractérise fondamentalement par son approche systémique des sociétés déplacées, son absence de projet initial, l'application de principes engendrant un cheminement méthodologique aboutissant à l'élaboration d'un projet commun (institution maître d'oeuvre – réfugiés). Elle permet la valorisation du « capital réfugié ». Par l'inévitable attachement au passé culturel, ce capital conditionne largement la capacité du groupe à contrôler durablement son nouvel environnement à son profit. Plus le milieu naturel d'accueil sera proche du milieu de départ, plus ce capital s'avérera adapté, plus il sera différent, plus il faudra envisager les interventions au niveau technique.

Outre ces apparences utopiques, la méthode incitative est souvent jugée trop conservatrice par les tenants de l'agro-transfert, désireux de « casser l'inertie traditionnelle ». Cette critique ignore totalement *l'aspect fondamental du système foncier* dans une société paysanne.

L'arrivée d'un groupe donné sur un nouvel espace pose le problème de son accès à la terre : ou bien le maître d'oeuvre se substitue au chef de terre, ou bien il négocie avec le groupe. Dans le premier cas, celui de l'agro-transfert, la distribution se fera en fonction d'une logique technicienne, inadaptée à l'organisation du groupe. Elle engendre l'inertie des bénéficiaires, résultat paradoxal pour une démarche justifiée par la volonté de rompre l'immobilisme traditionnel. Dans le second cas, la négociation remet en cause implicitement les rapports de production exprimés par la gestion du patrimoine foncier, et peut engendrer leur éventuelle évolution, notamment par l'occasion donnée aux jeunes de s'exprimer ; loin de renforcer la stagnation, elle favorise une dynamique nouvelle.

POUR UN ORDONNANCEMENT RATIONNEL DES FINALITÉS

Au regard des différentes expériences de transfert, il convient de déterminer au préalable la finalité d'une opération de « transfert – installation ». S'agit-il de réussir le greffage dans un nouveau champ de force (environnement – espaces) d'une société aux mécanismes complexes façonnés dans un autre champ de force ? Ou bien de mettre en valeur un site propice à telle ou telle production agricole ? Ou encore de faire du développement ?

La réponse à ces questions détermine en fait le choix méthodologique. La confusion entre les hypothèses émises (transfert ou production) aboutit inévitablement à des résultats médiocres. Toutes nos expériences en matière de transfert – installation de populations rurales, au sens strict du terme, militent sans ambiguïté en faveur de

l'approche « greffage », plus connue sous le terme d'approche incitative. Elle est fondée sur la conviction que, d'une part, toutes ies sociétés rurales s'inscrivent de façon active et dynamique dans l'espace qu'elles organisent selon leur moyen de production et de pouvoir ; d'autre part, le mode d'exploitation d'un terroir représente l'image des sociétés y résidant.

Ce constat limite les interventions du maître d'oeuvre à un rôle de catalyseur entre les déplacés et leur nouvel environnement, rôle qui ne peut être effectif que par l'instauration d'un dialogue constructif, fondé sur une approche systémique et orienté vers la résolution des problèmes locaux avec les structures villageoises.

Ultérieurement, et seulement après un premier enracinement de la communauté dans son aire d'installation, il sera toujours possible d'envisager ce que l'on désigne habituellement par développement.

CONCLUSION

Cette opération, bien que manquant de recul au moment de cette communication, a permis toutefois de mettre en évidence la pertinence de nos hypothèses initiales.

Il convient d'insister sur le fait que la démarche décrite a été préalablement élaborée et affinée, avec succès, sur trois opérations d'aménagement liées à la mise en eau de lacs artificiels représentant un effectif total de 60 000 déplacés, avant d'être appliquée aux 30 000 réfugiés Angolais du Shabba. Il ne s'agit donc pas d'une vision intellectuelle, mais d'une réalité très concrète ayant permis, à défaut d'actions spectaculaires, d'obtenir, dans un domaine réputé périlleux, des résultats reconnus de fixation et d'autonomisation.

L'intérêt, du point de vue scientifique, de l'analyse des opérations de transfert de populations rurales, réside dans la remise en cause du couple « collectivité humaine – environnement ». La rupture de ce binôme constitue un cas d'application exceptionnel de travaux de recherche fondamentale liés aux rôles de l'Espace.

BIBLIOGRAPHIE

CAMPAGNE (P.), 1985. *Transformation des systèmes de production familiaux.* Document de synthèse du séminaire Développement rural, Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier.

COLLIN (R.), 1971. *Etudes et recherches sur le changement social.* Note, IRFED, Paris, octobre.

DEBOUVRY (P.), 1984. *Contribution à la définition d'une méthodologie de transfert de populations paysannes : le cas du groupe BAOULE-AYAOU dans l'opération KOSSOU en République de Côte d'Ivoire.* Master of Science, Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes, Montpellier, 126 p.

DEBOUVRY, P., 1985. *Installation durable des Réfugiés Angolais au Shaba-Zaïre, composante développement communautaire.* Rapport de fin de mission, CINAM, Montpellier, août, 117 p.

LASSAILLY (V.), 1980. *Espace utile et transfert de population en amont du barrage de KOSSOU.* Paris, éd. du CNRS, 207 p., coll. Mémoire et document de géographie.

LASSAILLY – JACOB (V.), 1983. "Grands barrages africains et prise en compte des populations locales", In *Espace géographique n° 1* : p. 3-19.

MENDRAS (H.), 1976. *Sociétés paysannes.* Paris : A. Colin, 212 p., Coll. U. série sociologie.

MENDRAS (H.), FORSE (M.), 1983. *Le changement social.* Paris, A. Colin, 284 p., Coll. U., série sociologie.

MICHAILOF (S.), 1984. *Les apprentis sorciers du développement.* Paris : Economica, 266 p., Coll. Coopération et développement.

PILLET – SCHWARTZ (A.M.), 1980. "Terroir officiel et terroir parallèle ; BOIGNY KRO, un village imaginé par l'aménageur" (Côte d'Ivoire), *p. 329-334* in *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique Tropicale : logique paysanne et rationalité technique,* Actes du colloque de Ouagadougou (4-8 décembre 1978).

SAUTTER (G.), 1985. *Ecologie différentielle de petits espaces agraires ; une proposition d'analyse systémique.* Communication au Comité Système Agraire, Ministère de la Recherche et de la Technologie, Paris, octobre, 7 p.